

## différence entre cession de créance et cession de contrat

Par **Katharina**, le **08/12/2008** à **15:17**

Hello,

Mon prof a parlé brièvement de la cession de contrat, seulement je ne vois pas trop la différence avec la cession de créance.

Apparemment un cocontractant prend la place d'un autre ( comme le cessionnaire qui prend la place du cédant ? ), le cédant est libéré et il faut un triple accord des parties.

Dans la cession de créance on n'a pas besoin de l'accord du débiteur cédé, donc je remarque cette différence, du coup il n'y a pas de publicité, mais à part ça, à quoi ça sert exactement ?

: found or type unknown

Merci à l'avance !!! 

PS : j'ai mon exam dans un jour !!! 

Par **Murphys**, le **08/12/2008** à **18:33**

Salut,

Dans la cession de créance, le cessionnaire ne récupère que la créance du cédant sur le cédé. Dans la cession de contrat, il récupère les obligations du cédant en même temps que la dette sur le cédé.

Ca peut conserver notamment la cession de bail. Bon c'est pas un truc fondamental, certains auteurs nient même son existence alors...

Par **Katharina**, le **08/12/2008** à **19:26**

Oki merci encore !!! 

Ca va alors, c'est sûrement pour ça qu'on ne l'a pas étudié en TD.